

Ville de Saint-Jean-de-Védas

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2026-2031



École Municipale de Musique



SOMMAIRE

I Présentation

p.3

A. Contexte général : situation géographique - population - les équipements culturels - école municipale de musique - budget dédié à la culture

B. Présentation de l'école : présentation générale - les valeurs de l'école - les missions

II Le fonctionnement de l'école, ses moyens et ses ressources

p.7

A. Fonctionnement

1. Ressources humaines
2. Parc instrumental et équipement
3. Analyse et axes d'amélioration, moyens à mettre en œuvre

B. Organisation pédagogique

1. Organisation pédagogique
2. Organisation des études
3. Pratique artistique sur le territoire et hors de la commune
4. Analyse et axes d'amélioration, moyens à mettre en œuvre

III Grands axes du projet d'établissement pour 2026-2031 et objectifs opérationnels

p.17

Axe 1. L'école de musique comme lieu d'épanouissement : grandir ensemble dans une dimension de travail

Axe 2. Le rayonnement de l'école sur le territoire, en réseau et vers une ouverture européenne

Axe 3. Poursuivre la dynamique des Éducatrices Artistiques et Culturelles (EAC) : pour un accès à la musique ouvert à tous

IV Suivi du projet d'établissement en concertation

p.23

Annexes : les documents annexes sont disponibles sur demande

- . Les textes de référence : SDEM / SNOP
- . Bilan du projet d'établissement 2019-2024
- . Le règlement intérieur
- . Cycles des apprentissages et évaluation des élèves

PRÉSENTATION

A. CONTEXTE GÉNÉRAL



Situation géographique :

Saint-Jean-de-Védas est une ville **limitrophe de Montpellier**, au sud-ouest, qui fait partie de **Montpellier Méditerranée Métropole**.

Elle est traversée par deux cours d'eau : la Mosson et le Rieu Coulon. Les villes limitrophes sont Laverune, Lattes, Juvignac, Fabrègues et Villeneuve-les-Maguelone.

Deux lignes de tramway, lignes 2 et 5, permettent de fluidifier la circulation et de faciliter l'accès vers Montpellier pour les habitants.



Population :

La ville connaît une forte évolution démographique ces dernières années et compte **13 282 habitants** (INSEE 2025), mais 15 000 habitants sont envisagés pour la fin de l'année 2026.

Elle dispose de quatre groupes scolaires publics, une école privée et un collège. Nombre d'enfants scolarisés : **2 128 en 2025**.

Un nouveau Pôle Enfance & Jeunesse vient d'être construit. Il accueille le Relais Petite Enfance (RPE), pour les 0-3 ans ; le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), pour les 0-6 ans ; le Point Information Jeunesse (PIJ), pour 11-25 ans et l'Espace Jeunes, pour les 11-17 ans (deux espaces distincts seront prévus, un pour les 11-13 ans et un second pour les 14-17 ans).

La Ville dispose également d'une **crèche municipale et de 20 lits dans une crèche semi-municipale**.

La clinique Saint-Jean, à l'entrée d'autoroute, permet une prise en charge médicale pour les Védasiens et les extérieurs.

En septembre dernier ont été inaugurées les **Halles Védasiennes**. Elles offrent un éventail de services autour de la gastronomie.

13 282
habitants

2 128
enfants
scolarisés



Centre Jeunesse



Halles Védasiennes



Équipements culturels sur la commune :

La Ville de Saint-Jean-de-Védas compte une **École Municipale d'Arts plastiques, un théâtre d'une capacité de 370 places, une galerie d'exposition et un parc botanique** qui sont regroupés au domaine du Terral. Ces équipements sont assurés en régie directe par la commune.

D'autres équipements culturels sont assurés par la Métropole : **une salle de concert (Victoire 2), une écolothèque et la médiathèque Jules Verne.**

Des espaces dédiés à la culture sont également implantés dans la ville tels que Secret place pour des concerts jazz et rock ou encore La chocolaterie pour le théâtre.

Une salle des fêtes, la salle des Granges, permet de développer les activités associatives de loisirs.

La Ville organise également chaque année un **festival d'arts de rue (Festin de Rue)** et d'autres manifestations liées au service des Festivités comme le **marché de Noël, le concert du jour de l'An, la fête de la courge, le carnaval, les estivales...** Elle accueille et participe à d'autres manifestations en partenariat avec la Métropole de Montpellier comme le festival de Radio France, Montpellier Danse, la Comédie du livre, la Métropole en fête ou encore la Métropole fait son cinéma.

Un projet pluriannuel de street art fait partie des projets phares de la municipalité. Ainsi, **quatre fresques à ciel ouvert ont été réalisées dans la ville.**

Une maison des associations est mise à disposition des associations sportives et culturelles. **Plus de 130 associations de loisirs, sportives et culturelles sont répertoriées sur le territoire.**



L'École Municipale de Musique sur le territoire :

L'Ecole Municipale de Musique de Saint-Jean-de-Védas est située au Domaine du Terral, allée Joseph Cambon. Ce domaine culturel héberge également le **Chai du Terral (théâtre de 370 places dont la ligne artistique est basée sur les arts mixtes et les cultures croisées), une école municipale d'arts plastiques, une galerie d'exposition, la salle des mariages de la ville et un parc botanique de 3,5 hectares.**

L'installation de l'École Municipale de Musique dans ce lieu atypique est un atout pour favoriser les rencontres avec les autres activités présentes sur le même site.

Le Domaine du Terral est situé en marge du centre-ville de Saint-Jean-de-Védas sur un axe proche des villes de Montpellier, Pignan, Lavérune, Fabrègues et Saussan. **La ligne 5 du tramway, opérationnelle en décembre 2025, aura un arrêt à moins de 1 km et permettra de faciliter l'accès aux usagers extérieurs à la ville.**



Domaine du Terral



Le budget pour la culture :

En 2024, le budget de fonctionnement consacré à la culture au sein de la commune était de **1 426 865 euros** (dont 903 002 euros de masse salariale).

La Ville déploie 445 000 euros au service de l'École Municipale de Musique, soit **31,18 % de ce budget.**

1 426 865 €
de budget culturel

31.18 %
pour l'École
Municipale de
Musique

B. PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE

L'École Municipale de Musique a **vu le jour en 1985** sous forme associative ; puis est devenue une **école municipale en 1990.**

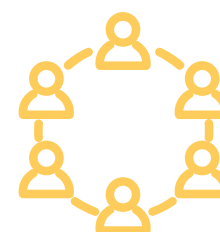
Elle est un **acteur majeur de la vie culturelle et éducative de Saint-Jean-de-Védas**, avec près de **300 élèves encadrés par une équipe pédagogique dynamique composée de 21 professeurs.** L'établissement s'ouvre à toutes et tous et rayonne sur le territoire.

Service public de proximité de l'enseignement et de l'éducation artistique, l'École Municipale de Musique s'attache à participer à l'épanouissement de l'individu et à l'accomplissement personnel par la pratique artistique et l'ouverture culturelle.

En cours individuel et en pratique collective, l'élève est au cœur du projet pédagogique. Le rôle de l'enseignant est d'accompagner l'élève dans son parcours musical au sein de l'école, en lui donnant les outils pour devenir un musicien autonome.

Les valeurs de l'École Municipale de Musique :

Dispensant des enseignements adaptés et de qualité qui s'inspirent des préconisations du Schéma national d'orientation pédagogique*, l'École Municipale de Musique s'appuie sur ses propres valeurs pour consolider son identité :



VALEUR SOCIALE

L'école de musique est un espace fondé sur une sociologie multiple.

Elle est un lieu de culture, ouvert et accessible à tous, où les élèves peuvent se rencontrer, se rassembler autour d'un plaisir commun : la musique.



VALEURS COGNITIVE ET EMOTIONNELLE

L'école de musique est un lieu d'enseignement de qualité permettant de développer des connaissances et un savoir-faire.

Elle est aussi un lieu d'échange où chaque individualité doit pouvoir s'exprimer librement par l'intermédiaire de son jeu musical.



VALEURS ARTISTIQUE ET ESTHÉTIQUE

L'école de musique met en place des projets où la valeur artistique est primordiale.

La diversité des disciplines proposées au sein de l'école permet d'aborder des esthétiques variées.

L'enseignement proposé permet de développer chez le musicien l'expression de ressentis à travers l'interprétation et la création.

* Annexe 1 : les textes de références (SDEM / SNOPI)



Les missions de l'École Municipale de Musique :

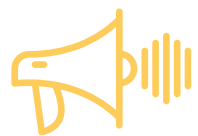
Ces valeurs, qui donnent une direction commune à l'équipe enseignante, se déclinent par des missions bien distinctes :



LA FORMATION

La formation est le premier rôle de l'École Municipale de Musique. Pour cela, ses missions sont :

- . de proposer un enseignement spécialisé de qualité tout en assurant un enseignement pour tous,
- . d'accompagner l'élève dans cet enseignement, en permettant à chacun d'évoluer à son rythme,
- . de développer l'autonomie du jeune musicien en l'accompagnant dans sa formation.



L'ANIMATION ET LA DIFFUSION

L'École Municipale de Musique doit être un acteur culturel force de propositions sur son territoire et au-delà.

Dans cette optique, l'École Municipale de Musique participe à l'animation culturelle du territoire de manière à sensibiliser un large public et offrir des moments culturels pour un public mixte.



La construction du projet d'établissement 2026-2031 :

Le projet d'établissement est la colonne vertébrale de l'École Municipale de Musique. Il permet ainsi d'affirmer les valeurs citées plus haut et de dessiner les axes de travail.

L'élaboration du projet d'établissement est le fruit d'un travail collaboratif entre la direction, l'équipe pédagogique et les services municipaux concernés. Il a été précédé d'un bilan du projet 2019-2024 en concertation avec l'équipe pédagogique.*

* Annexe 2 : bilan du projet 2019-2024



LA CRÉATION

Proposer des pédagogies et des ateliers permettant d'accéder à la création et de développer la créativité des élèves.



LA TRANSMISSION DES SAVOIRS

Créer un environnement pour que le savoir soit possible.

La transmission des savoirs se déclinera en trois catégories : les connaissances (savoir), les compétences (savoir-faire) et le comportement (savoir-être).

2026
-
2031

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE, SES MOYENS ET SES RESSOURCES

A. FONCTIONNEMENT

1 / Ressources humaines



Responsabilités de la Collectivité :

Le Conseil Municipal règle par ses délibérations l'organisation et le budget de l'École Municipale de Musique.

La Collectivité procède au recrutement des enseignants et de son directeur.

Elle fixe les droits d'inscription permettant l'accès le plus large possible à toutes les populations concernées. Elle tient compte des exigences tarifaires du SDEM applicables aux « Écoles de Musique Ressources » ainsi que celles de la charte du Réseau de l'Enseignement Musical de Montpellier Méditerranée Métropole.

Elle est responsable de la formation continue du personnel et définit, sur proposition de la directrice d'établissement, un plan de formation pluriannuel.



Le service administratif de la mairie assure

(en lien direct avec la directrice pédagogique et le responsable du Pôle Culture) :

- ▶ Le secrétariat - L'accueil des usagers,
- ▶ La saisie des factures,
- ▶ La comptabilité,
- ▶ L'organisation logistique et technique nécessaire au bon déroulement du fonctionnement de l'école.

→ Les inscriptions ont lieu entre la 2^{ème} et la 3^{ème} semaine du mois de juin. Les réinscriptions ont lieu avant le 30 juin.

Fonctionnement pédagogique :



La Directrice pédagogique assure
(en lien direct avec le service administratif, le responsable du Pôle Culture et les services municipaux concernés) :

- ▶ L'accueil des élèves et des parents,
- ▶ Le règlement intérieur*,
- ▶ L'organisation pédagogique de l'école par la mise en œuvre d'un projet pédagogique annuel,
- ▶ Le suivi pédagogique de l'école,
- ▶ La mise en place d'actions en direction du jeune public, des scolaires, des seniors, des pratiques collectives ainsi que des manifestations locales et extérieures à la ville,
- ▶ La mise en place et le suivi du budget prévisionnel de l'École Municipale de Musique.



Corinne Zoumboulis - Directrice



L'équipe pédagogique assure
(en lien direct avec la directrice pédagogique) :

- ▶ L'enseignement dans la discipline de chaque enseignant,
- ▶ L'organisation et le suivi des études des élèves,
- ▶ La mise en place des évaluations des élèves,
- ▶ La conduite de projets pédagogiques en lien avec le projet pédagogique de l'établissement (annuel) et le projet culturel de la commune,
- ▶ La veille artistique et la mise à niveau de sa pratique.

Des réunions sont régulièrement organisées dans l'année, soit par département, soit globales, et ont pour objet :

- Le suivi du projet pédagogique annuel,
- La réalisation ou la préparation de projets spécifiques,
- La mise en œuvre du processus d'évaluation des élèves.

* Annexe 3 : Règlement intérieur 2025 (à titre d'exemple)

Constitution de l'équipe pédagogique en 2025 :

Nombre de professeurs	Disciplines instrumentales enseignées	Heures de cours hebdomadaire
22	15	173 heures
Nombre de titulaires	Disciplines collectives	Dont heures de cours collectifs
7	15 cours de formation musicale + 10 cours collectifs = 25	32 heures soit 18,5 % du temps global
Nombre de contractuels CDI		
6		
Nombre de contractuels CDD	41 % des professeurs sont diplômés DE (Diplôme d'État), CA (Certificat d'Aptitude), DUMI (Diplôme Univeristaire de Musicien Intervenant), Concours CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)	
9	18 % ont un prix du CNSM (Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris) et/ ou sont musiciens à l'Orchestre National de Montpellier	

2 / Parc instrumental et équipement :

L'École Municipale de Musique est située dans un lieu historique et inspirant de par son cadre verdoyant et son imposant bâtiment.

Celui-ci se veut convivial et ouvert aux usagers pour qu'ils puissent se l'approprier.

À ce jour, l'École Municipale de Musique **bénéficie de 12 salles sur le domaine** pour dispenser les cours, plus une salle supplémentaire située dans un bureau pour pallier le manque de place le mercredi.

Six salles sont situées en rez-de-chaussée, ce qui permet à l'école d'accueillir des personnes à mobilité réduite.

Une salle commune est également mise à disposition pour organiser des auditions et des petits concerts de classe.

L'École Municipale de Musique s'équipe et renouvelle progressivement son parc instrumental. **Ainsi, certains instruments ont récemment été remplacés (batterie, clavier numérique, saxophone).**

L'École Municipale de Musique s'est également équipée de tablettes pour ouvrir une classe de MAO (Musique Assistée par Ordinateur).



3 / Analyse et axes d'amélioration, moyens à mettre en œuvre :

En ce qui concerne les Ressources Humaines

Une personne occupe un poste à 80 % du temps de travail pour l'accueil et l'administration des écoles d'arts.

L'organisation actuelle fonctionne convenablement pour le moment, tant que l'école reste sur un volume constant d'élèves et d'heures de cours.

Si l'école vient à se développer, il faudra rester vigilant sur la répartition de la charge de travail pour la personne qui s'occupe à la fois du secrétariat administratif et de l'accueil des usagers.

Les conditions pour l'équipe pédagogique s'améliorent : des CDI ont pu être mis en place pour une partie des professeurs. Pour les professeurs arrivés plus récemment, le service Ressources Humaines envisage de nouveaux contrats de 3 ans afin de leur proposer un CDI au bout de deux CDD de 3 ans.

Il n'existe pas de tarif dédié aux étudiants. L'objectif à court terme est de leur proposer un tarif moins élevé pour leur permettre de poursuivre leur formation avec un coût adapté à leurs moyens.

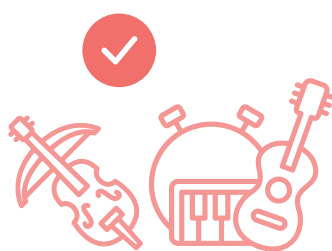
Au niveau de l'équipement et des salles de cours

Le parc instrumental est encore trop peu fourni. Certaines disciplines n'ont pas d'instruments de prêt, comme les classes de saxophone, alto ou cor par exemple.

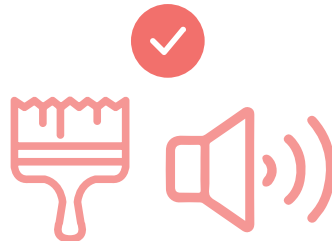
Les salles de cours ont bénéficié d'un rafraîchissement mais cela reste insuffisant par rapport aux besoins relevés depuis le 1^{er} projet d'établissement en 2015.

Depuis le précédent projet d'établissement, trois salles supplémentaires ont pu être mises à disposition de l'école mais elles doivent être réaménagées. De plus, l'accès aux bureaux en guise de salle de cours n'est pas une solution à long terme.

Les moyens à mettre en œuvre pour les années à venir sont :



Doter progressivement chaque classe instrumentale d'un instrument, permettant ainsi de le prêter et/ou d'ouvrir un service de location pour les élèves.



Rénover et aménager les locaux pour accueillir les élèves dans de meilleures conditions (thermiques et phoniques) et pour optimiser l'organisation des cours.



B - ORGANISATION

1 / Organisation pédagogique*

L'enseignement et la transmission des savoirs sont les missions principales de l'École Municipale de Musique pour les élèves que nous accueillons. L'équipe pédagogique doit constamment être à l'écoute des besoins afin d'améliorer, de développer et de renouveler sa qualité pédagogique.

Le cursus musical peut se découper en trois phases, chacune dépendant de l'autre pour évoluer :

le cursus théorique :
formation musicale

le cursus technique :
formation instrumentale

le cursus pratique :
pratique collective
et concerts

Le professeur de formation musicale remet un « guide de l'élève » à chaque élève dès l'entrée en cycle I puis au passage en cycle II. Ce document donne les informations relatives au cursus et permet de répondre à certaines interrogations sur l'organisation des cycles.

FM La Formation Musicale

Le cursus de FM est obligatoire jusqu'à la fin de la 2^{ème} année du cycle II.

Une classe de FM dédiée aux élèves adolescents ou adultes n'ayant jamais pratiqué de musique a été ouverte en septembre 2018 et continue de fonctionner de façon satisfaisante.

Dans un souci d'allègement de la formation de nos élèves, la fréquence des examens des cours de formation musicale a été modifiée.

Ainsi, l'examen de fin de cycle I, qui valide les compétences développées durant les quatre années du cycle, est maintenu et permet le passage dans le cycle supérieur.

Un bilan en fin de deuxième année de cycle I est mis en place, permettant de vérifier les notions acquises jusque-là.

Les années 1 et 3 du premier cycle de formation musicale enclenchent un passage de niveau direct (sauf avis contraire du professeur se basant sur le contrôle continu).

Le contrôle continu est maintenu tous les ans pour justifier et appuyer toute décision pédagogique.

Cycle II :

Les deux années de cycle II s'organisent sous forme de trois modules, dont au moins deux sont à valider chaque année, ainsi qu'un Module MAO à valider dans le courant du cycle II :

- Module Oreille,
- Module Rythme,
- Module Culture Musicale,
- Module MAO.

Dans le cadre du cours de formation musicale, les élèves bénéficient de projets divers :

- chorale pour le Cycle I 1^{ère} année,
- conte musical et chorale pour les plus grands, selon les projets,
- rencontres d'artistes et sortie orchestre,
- atelier de rythmes pour le Cycle I 2^{ème} année.

* Annexe 4 : Cycles d'apprentissages et évaluation des élèves

La pratique instrumentale est réalisée sous forme de **cours individuels, d'une durée de 30 à 45 minutes selon le niveau de l'élève.**

Les évaluations instrumentales concernent tous les élèves et se déroulent entre les mois d'avril et de juin.

Lors de ces évaluations, **un juré d'une école de musique extérieure, du Conservatoire ou de l'orchestre, est invité afin de donner une évaluation objective, d'apprécier les acquisitions et, en concertation avec l'équipe pédagogique, d'autoriser ou non le passage dans le niveau supérieur.**

Les élèves peuvent également, s'ils le souhaitent, et en concertation avec leur professeur, passer leur examen de fin de cycle au Conservatoire à Rayonnement Régional de Montpellier Méditerranée Métropole.



La pratique collective fait partie intégrante du cursus, c'est pourquoi elle est proposée dès l'initiation avec un cours de chorale obligatoire ; puis l'élève est encouragé à intégrer une classe d'ensemble instrumental à partir de la 3^{ème} année du cycle I.

La pratique collective implique les élèves dans une dynamique commune de travail, d'expérimentation et de création, elle favorise les qualités sociales, notamment la solidarité et la responsabilité.

Elle permet non seulement de partager le plaisir de jouer de la musique avec d'autres camarades ; mais aussi de découvrir de nouvelles esthétiques, de mettre à profit son savoir-faire au service d'un groupe, de trouver sa place au sein d'un ensemble et de créer des liens.

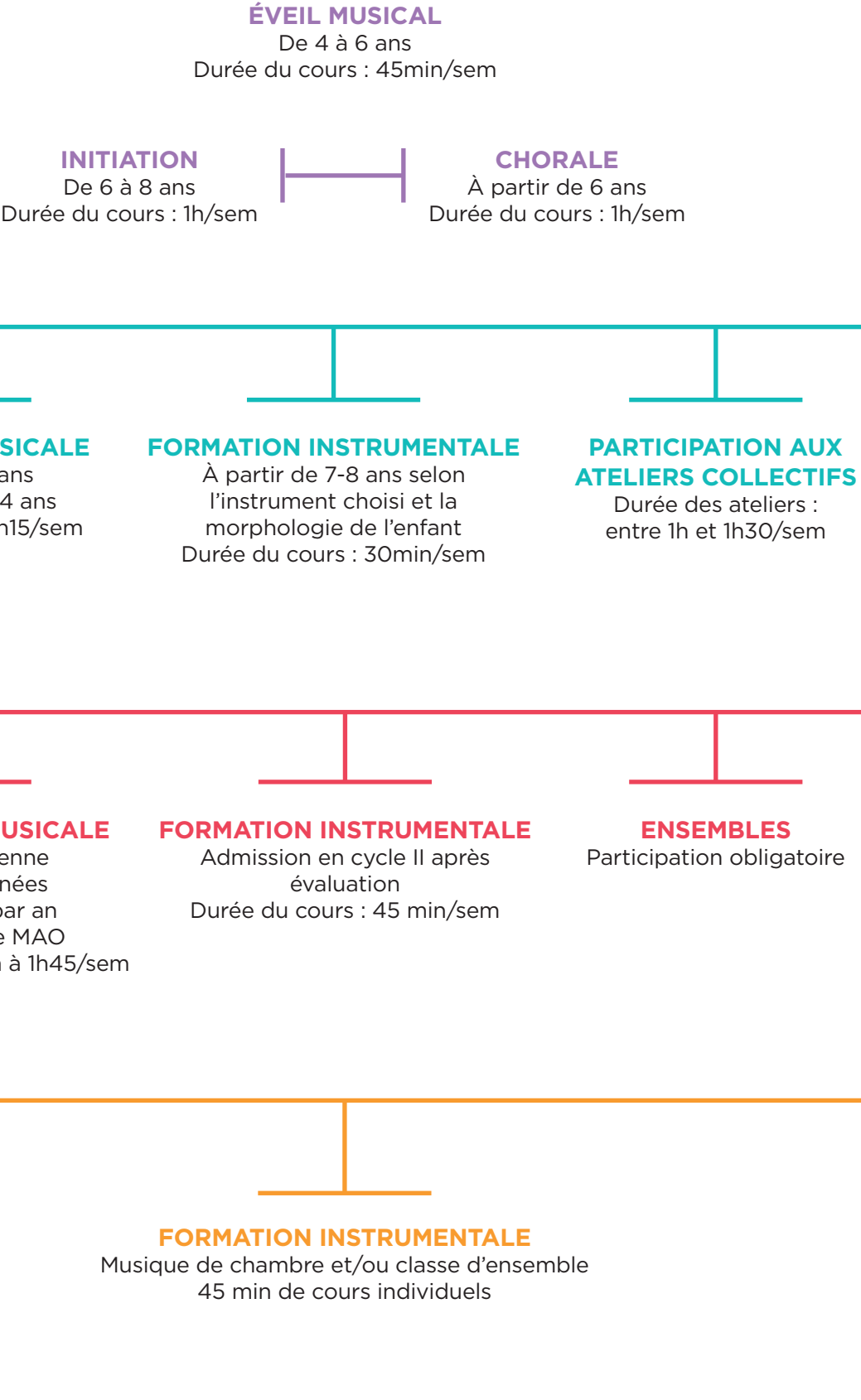
C'est pour ces différentes raisons que l'École Municipale de Musique met en avant cette pratique et incite les jeunes musiciens à participer aux ensembles proposés.



Enseignements de pratique spécialisée proposés

Les enseignements de pratique spécialisée	Cours collectifs
Alto	Éveil Musical : à partir de 4 ans
Batterie	Initiation : à partir de 6 ans
Clarinette	Formation musicale Cycles I et II, soit 13 cours dans la semaine pour 7 niveaux différents
Contrebasse	Chorale enfants (obligatoire pour les élèves inscrits en cours d'initiation)
Cor	Jeune chœur (ouvert à partir de 9 ans)
Flûte à bec	Chœur de femmes
Flûte traversière	Ensemble de saxophones
Guitare classique	Ensemble à cordes
Guitare Jazz	Ensemble de guitares
Piano	Ensemble de musiques actuelles
Saxophone	Ensemble à vents
Trombone	Musique de chambre
Trompette	
Technique vocale	
Violon	
Violoncelle	





Les élèves ont l'occasion de **se produire tout au long de l'année** lors de diverses manifestations. En moyenne entre **20 et 25** manifestations se déroulent dans l'année, durant lesquelles les élèves peuvent jouer en public dans des lieux et des contextes différents.



01

Certaines disciplines sont encore faiblement représentées au sein de l'école.

L'objectif est de développer les classes de cuivres en priorité, ainsi que la classe de guitare jazz.

Les moyens à mettre en œuvre seront d'être plus présents sur le territoire et auprès des écoles pour sensibiliser davantage et faire connaître la diversité des instruments.

Cela nécessitera d'accorder des heures de cours supplémentaires pour développer ces disciplines.

02

Les pianistes ne sont pas tous concernés par les offres que propose l'École Municipale de Musique et ils ont moins l'occasion de vivre et de partager des expériences collectives artistiques.

L'objectif est de construire un parcours de pratique collective et d'ensemble qui sera progressif et adapté aux élèves en classe de piano. Un module accompagnement piano viendra compléter l'offre des classes de Cycle II de formation musicale. Les élèves auront ainsi le choix de s'inscrire soit au module MAO, soit en accompagnement piano, soit de faire les deux modules sur les deux années de cycle II.

Des ateliers de musique de chambre pourront leur être proposés dès la 3ème année du cycle I.

03

Les événements proposés sur le territoire répondent aux missions de l'École Municipale de Musique ainsi qu'aux directives de la Municipalité.

→ Il conviendra de veiller à garder un équilibre dans l'organisation des manifestations, afin que les sollicitations adressées aux élèves, aux enseignants et au service technique restent raisonnables.



GRANDS AXES DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT POUR 2026-2031 ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

En cohérence avec les valeurs portées par l'École Municipale de Musique, et dans le respect de son inscription dans une démarche de service public, **trois grandes thématiques guideront désormais le cheminement pédagogique de ce nouveau projet d'établissement.**

Ces axes, à la fois **structurants et porteurs de sens**, permettront de renforcer l'ancrage de l'école dans son territoire, et de favoriser une dynamique d'apprentissage inclusive, exigeante et ouverte sur le monde.

AXE 1

UN LIEU D'ÉPANOUISSEMENT POUR TOUS : GRANDIR ENSEMBLE DANS UNE DIMENSION DE TRAVAIL

L'École Municipale de Musique se veut un espace bienveillant, où chaque élève, quel que soit son parcours, peut s'épanouir à travers une pratique artistique exigeante et structurée.

Il s'agit de concilier plaisir, motivation et rigueur, en développant des parcours individualisés et collectifs, favorisant la coopération, la persévérance et l'estime de soi.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

1 / Un lieu pour tous :

- **Développer l'accès aux personnes en situation de handicap**, non seulement au niveau des locaux mais aussi en termes de propositions pédagogiques. Celles-ci doivent être adaptées au mieux selon les profils, et feront l'objet d'un plan de formation des enseignants volontaires dans les années à venir.
- **Permettre aux étudiants de poursuivre leur formation au sein de l'école avec un tarif à la hauteur de leurs moyens financiers.**
- **Développer la capacité d'accueil des élèves**, en privilégiant les classes de cuivres et de musiques actuelles.
- **Maintenir la dynamique des projets** pour que les élèves et les familles s'approprient les lieux et s'investissent dans les projets de l'école.

2 / Valoriser la notion de travail :

- **Instaurer de bonnes conditions pour débiter**, en cours individuel ainsi qu'à travers les pratiques collectives, avec des projets ambitieux.
- **Créer un module pour apprendre l'accompagnement aux élèves pianistes.**
- **Créer et stimuler la motivation** : à travers l'exemplarité du/des professeurs, avec des projets valorisants, donner du sens à la pratique artistique.
- **Maintenir le dispositif d'évaluation** dans une démarche bienveillante et encourageante.

3 / Lieu d'enseignement et de transmission, celui-ci doit être adapté à son usage :

- **Doter progressivement chaque classe instrumentale d'un instrument de petite taille**, permettant ainsi de le prêter et/ou d'ouvrir un service de location pour les élèves.
- **Rénover et aménager les locaux** pour accueillir les élèves dans de meilleures conditions (thermiques et phoniques) et pour optimiser l'organisation des cours.

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES :

- **Proposer** une tarification étudiante.
- **Création** d'un conseil des élèves.
- **Création** du module à destination des pianistes, les informer à travers les plaquettes de présentation et réseaux.
- **Formation** des professeurs à la question du handicap, encourager les enseignants formés à être personnes ressources en cas de besoin.
- **Envisager** des auditions évaluatives pour ceux qui le souhaitent.
- **Améliorer** le concept « concert en famille » et fixer une période bien précise.
- **Développer** les propositions d'ateliers de musique de chambre.
- **Conserver** et développer une offre diversifiée des ensembles.
- **Encourager** les élèves à présenter leurs instruments aux classes d'initiations, et à être actifs pendant les concerts (aide à l'organisation, la logistique...).
- **Aménager** et rénover les salles de cours.
- **Aménager** des locaux pour une salle de repos commune au domaine : professeurs, artistes, administratifs.
- **Donner** un nom à l'école de musique.
- **Créer** une fresque représentative de l'école dans le futur hall d'accueil.
- **Investir et entretenir** dans le matériel pédagogique ainsi que le parc instrumental.
- **Mettre en place**, à terme, un service de location d'instruments.

EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES :

- **Organisation d'un concert dédié aux familles.** Ce jour-là, tous les élèves qui le souhaitent peuvent partager la scène avec leurs parents, frères et sœurs pour interpréter un morceau.
- **Achat d'instruments destinés au prêt** pour les classes de violon, violoncelle, trompette, clarinette et flûte traversière.



AXE 2

LE RAYONNEMENT DE L'ÉCOLE SUR LE TERRITOIRE : EN RÉSEAU ET VERS UNE OUVERTURE EUROPÉENNE

L'école affirme sa vocation à être un acteur culturel majeur sur le territoire. En développant des partenariats locaux (avec les structures culturelles, sociales, éducatives...), en intégrant des réseaux et en s'ouvrant à la dimension européenne, elle inscrit son action dans une dynamique de coopération et de circulation des savoirs.

Cette ouverture permet de multiplier les expériences artistiques, de valoriser les talents locaux, et d'enrichir les pratiques pédagogiques.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

1 / Rayonner sur le territoire :

- **Être actifs sur le territoire et renforcer les partenariats** pour proposer des interventions et des temps de rencontres dans les divers lieux de la commune : médiathèque, maison de retraite, écoles, collège...

2 / Travailler en réseau :

- **Créer et participer à des projets entre écoles** du réseau Métropolitain et du Département.
- **Collaborer avec des artistes et musiciens professionnels.**
- **Proposer des sorties concert à l'Orchestre National de Montpellier** avec une tarification privilégiée.

3 / Ouvrir l'école vers l'Europe :

- À l'instar du projet réalisé en 2025 avec l'école de musique de Varsovie, l'École Municipale de Musique souhaite pérenniser l'expérience et proposer aux élèves des rencontres à dimension européenne.



L'ouverture aux cultures, aux différentes traditions tout en prenant conscience de faire partie de l'Europe, prend aujourd'hui tout son sens.

À travers la pratique artistique, des jeunes musiciens peuvent partager des expériences communes sans toutefois parler la même langue.

Ces échanges permettent aux élèves de découvrir de nouvelles cultures musicales, d'élargir leur répertoire et d'apprendre des techniques variées.

Ces interactions favorisent également le partage d'expériences et de savoir-faire entre les enseignants, renforçant ainsi la qualité de l'enseignement.

De plus, elles créent des liens d'amitié et de collaboration entre les jeunes musiciens, cultivant un esprit d'ouverture et de tolérance.



DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES :

- **Pérenniser et développer** les actions déjà existantes en interne et avec les partenaires locaux.
- **Poursuivre** la dynamique de l'école par le biais des restitutions de classes, des auditions et concerts qui rythment l'année.
- **Renforcer** les partenariats sur le territoire avec le réseau des écoles associées à la Cité des Arts.
- **Proposer** une sortie à l'Orchestre aux élèves, au moins une fois par an, en lien avec leur programme d'étude soit instrumentale soit en formation musicale.
- **Travailler** avec des artistes locaux, soit en lien avec la programmation du théâtre du Chai du Terral, soit en lien avec les projets pédagogiques annuels.
- **Renforcer** la communication interne et externe ainsi que la diffusion auprès des usagers.
- **Proposer** des échanges européens avec des écoles de musique similaires à celle de Saint-Jean-de-Védas, en partageant des temps de répétitions, de pratiques artistiques et de loisirs.

EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES :

- **Échange européen avec l'école de Varsovie**, 10 élèves sont partis 5 jours à Varsovie et 15 élèves ont été accueillis à Saint-Jean-de-Védas.



- **Rencontre avec la metteuse en scène Emmanuelle Fauchet pour « Mystère Bizet »** un conte musical de Sally Galet.



- **Rencontre avec l'artiste Laurent Montagne**, en collaboration avec plusieurs écoles de la Métropole. Une restitution à la Cité des Arts comptait une centaine de chanteurs et 30 musiciens à vent.



AXE 3

POUR SUIVRE LA DYNAMIQUE DES ÉDUCTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES (EAC) : POUR UN ACCÈS À LA MUSIQUE OUVERT À TOUS

L'éducation artistique et culturelle permet de faire vivre des aventures artistiques et humaines au plus grand nombre, et contribue à démocratiser l'accès à la culture dès le plus jeune âge. Les ateliers musique en milieu scolaire conjuguent exigence et épanouissement de chacun.

Ce travail vise à éveiller la curiosité, à développer la sensibilité et à favoriser l'égalité des chances.

Depuis 2021, la Municipalité est engagée auprès des établissements scolaires de la Ville pour proposer des ateliers de pratiques artistiques à tous les élèves des classes élémentaires.

Ceux-ci sont menés par des musiciens professionnels, professeurs au sein de l'École Municipale de Musique ou chef de chœur, en lien étroit avec les établissements scolaires.

Le volume des interventions a évolué depuis 2021 : de 4 heures d'interventions musicales à l'école, la Ville a déployé progressivement jusqu'à 12 heures d'interventions hebdomadaires pour l'année scolaire 2024-2025. Ce sont ainsi 29 classes élémentaires qui bénéficient d'interventions musicales tout au long de l'année.

LES PROPOSITIONS ACTUELLES :

- **Deux professeurs interviennent à raison de 15 séances durant l'année scolaire.**
- **Des interventions en maisons de retraite**, et en résidences seniors, sont régulièrement mises en place, un échange avec les élèves de 6^{ème} du collège de la ville et des classes de CM2 est également proposé durant l'année scolaire.
- **Des concerts de fin de projet sont présentés par les élèves au Théâtre du Chai du Terral.** Ces concerts valorisent le travail effectué pendant l'année et sont encadrés par des techniciens professionnels du son et de la lumière.
- Cela permet aux familles de découvrir le domaine du Terral et son théâtre, d'apprendre à être des spectateurs curieux, respectueux et d'entendre un concert de qualité réalisé par leurs enfants.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

- **Préserver les postes et les heures d'intervention.**
- **Développer les heures d'intervention**, de manière à proposer des séances d'initiation musicale auprès des élèves des classes de maternelles.
- **Renforcer la visibilité des offres existantes** en rassemblant toutes les actions qui sont proposées par le service culturel, à savoir : le Théâtre du Chai du Terral, la galerie F. Porras, l'École Municipale d'Arts Plastiques et l'École Municipale de Musique.



DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES :

- **Aménager** un poste sur le pôle culture pour qu'une personne soit référente aux EAC (Enseignement Artistique et Culturel) et travaille sur la valorisation de toutes les actions d'éducation culturelle et artistique en milieu scolaire.
- **Travailler** en collaboration avec les établissements scolaires de la ville pour faire des propositions adaptées.

EXEMPLES D'ACTIONS RÉALISÉES :

- **Organisation d'un concert** avec les élèves du collège et des professeurs de l'école de musique.
- **Rencontres intergénérationnelles** avec les résidents des maisons de retraite de la ville et les élèves des écoles primaires.



SUIVI DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT EN CONCERTATION



Ce projet d'établissement fera l'objet d'un suivi annuel avec l'équipe pédagogique, le responsable du pôle culture ainsi que les élus.

Un bilan de mi-parcours et une analyse seront réalisés en concertation avec les équipes pédagogiques, administratives et les élus.

Les élèves seront invités à participer à l'évaluation du projet d'établissement, soit par un questionnaire, soit au cours de réunions participatives.

Un projet pédagogique annuel déclinera les lignes directrices du projet d'établissement.

Ce présent projet d'établissement a été voté le : 16/12/2025.



ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Domaine du Terral
Allée Joseph Cambon
34430 Saint-Jean-de-Védas

BUREAU PÉDAGOGIQUE

ecole-musique@saintjeandevedas.fr

BUREAU ADMINISTRATIF

ecoles-arts@saintjeandevedas.fr

04 67 85 65 52



saintjeandevedas.fr

